

Questions orales

Une voix: Ils sont tous libéraux.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'ai déjà été administrateur de plusieurs sociétés. Ce que cherchent toujours les entreprises, c'est la diversité d'expériences, et elles choisissent des personnes ayant appartenu à des secteurs différents de l'économie. C'est cette diversité d'expériences qui est nécessaire.

Je ne comprends guère l'idée qui vient d'être exposée, d'après laquelle il faut être spécialiste du domaine d'activité d'une société pour siéger à son conseil d'administration. Les spécialistes sont déjà dans l'entreprise, ils font partie de son personnel. Ce qu'il faut au conseil d'administration, ce sont des personnes ayant une expérience très variée et qui représentent l'intérêt public. L'autre jour, j'ai rencontré le groupe VIA Rail qui m'a laissé une impression très nette d'ardeur et de connaissance du sujet.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU TRÈS HONORABLE LORD MAIRE DE LA VILLE DE GLASGOW

Mme le Président: Je désire signaler à la Chambre la présence à notre tribune du très honorable Michael Kelly, Lord Maire de Glasgow.

Des voix: Bravo!

* * *

LES COALITIONS

LE CARTEL DE L'URANIUM—LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS CANADIENS AU DÉBUT DES ANNÉES 70

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, ma question, dont j'ai donné préavis, s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Il sait peut-être que l'ex-ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Donald Macdonald, a accordé une interview à Radio-Canada cette semaine. A cette occasion il a confirmé ceci—je cite un passage de la transcription:

● (1430)

Tous les producteurs canadiens de l'époque... tous les producteurs importants ont été informés que le gouvernement avait décidé de fixer un prix plancher pour l'uranium destiné à l'exportation et qu'ils devaient le respecter.

Le ministre sait que nous avons un régime de double prix pour certains produits comme le blé, le pétrole et le gaz naturel. Quel régime avait-on prévu, au début des années 70, pour protéger les consommateurs canadiens contre la montée des prix due à l'existence du cartel?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, je voudrais remercier le député de m'avoir donné préavis non pas seulement d'une question, mais de trois. Malheureusement, qu'il m'ait avisé ou non des questions qu'il veut soulever à la Chambre, je suis obligé de lui dire qu'elles se rapportent aux

décisions du cabinet et à une affaire dont les tribunaux sont saisis. Par conséquent, la réponse du ministre de la Justice devrait suffire.

M. Speyer: C'est là une réponse absolument stupéfiante.

M. Hnatyshyn: C'est de l'obstruction.

LA LÉGALITÉ DU CARTEL

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre, et j'espère qu'il pourra y répondre. Au début des années 1970, lorsque non seulement les producteurs, mais aussi le gouvernement envisageaient de former un cartel, la légalité d'une telle entreprise était fortement mise en doute. J'ai avisé le ministre de cette question. Le prédécesseur de M. Bertrand, M. David Henry, avait-il fait part au gouvernement de certains doutes quant à la légalité de l'entreprise sous le rapport de la mise en marché interne de l'uranium?

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, le premier ministre et le ministre de la Justice ont répété maintes fois à la Chambre que tout arrangement touchant au marché intérieur de l'uranium était irrégulier et inacceptable. Je ne comprends pas pourquoi l'opposition s'entête à revenir sur ce sujet, alors qu'elle sait fort bien que les arrangements qui ont été pris à l'égard des activités internationales n'avaient rien à voir avec l'activité intérieure. Le problème existe uniquement dans l'esprit perfide de l'opposition.

Des voix: Oh, oh!

LA PRÉPARATION D'UN AVIS PAR M. DAVID HENRY

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, je crains que le ministre ne sache que trop pourquoi nous voulons connaître la réponse à cette question. Il s'agit d'une tentative de dissimulation éhontée de la part du gouvernement. Je demande de nouveau au ministre de nous dire si M. Henry a exprimé un avis quant à la légalité du cartel dans le cadre du marché interne.

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, il est évident que l'opposition essaie de brouiller les cartes et de tirer des conclusions à une situation inexistante. Et en réalité, je trouve l'attitude du chef de l'opposition et de l'honorable député particulièrement regrettable, puisqu'ils se servent de leur immunité parlementaire pour poser des questions et créer le doute dans l'opinion publique. Il est clair que l'étude de ce dossier a été effectuée par des avocats indépendants, lesquels ont recommandé au ministre de la Justice d'intenter des procédures légales, et c'est exactement ce qui a été fait. Or, madame le Président, le fait de vouloir jeter le doute ou le discrédit sur d'autres personnes est, à mon avis, absolument irresponsable, et je dirais que l'attitude en particulier de l'honorable député est celle d'une «poule mouillée».